Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/2259

10.4.2025

Notification préalable d'une concentration

Affaire M.11937 — WARBURG PINCUS / BERKSHIRE PARTNERS / TRIUMPH GROUP

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/2259)

1. Le 31 mars 2025, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Warburg Pincus LLC («Warburg Pincus», États-Unis),

— Berkshire Partners LLC («Berkshire Partners», États-Unis),

— Triumph Group, Inc («TGI», États-Unis).

Warburg Pincus et Berkshire Partners acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble de TGI.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Warburg Pincus est une société de capital-investissement dont le siège se situe à New York (États-Unis). Les sociétés qu'elle détient en portefeuille sont présentes dans divers secteurs, notamment la consommation, l'énergie, les services financiers, les soins de santé, les services et technologies liés à l'industrie et aux entreprises, les médias et les télécommunications,

— Berkshire Partners est un investisseur multisectoriel en fonds de capital-investissement privés et publics. L'équipe de capital-investissement de l'entreprise investit dans des entreprises actives dans les secteurs des services aux entreprises et aux consommateurs, des soins de santé, de l'industrie ainsi que des technologies et des communications,

— TGI est un fabricant et un fournisseur mondial de produits aérospatiaux et de défense. Ses activités sont réparties en deux secteurs opérationnels: i) Triumph Systems & Support et ii) Triumph Interiors, desservant le secteur aéronautique mondial, notamment les fabricants d'équipements d'origine et l'ensemble des exploitants d'aéronefs militaires et commerciaux.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11937 — WARBURG PINCUS / BERKSHIRE PARTNERS / TRIUMPH GROUP

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE